

## Professionnels et ESMS « Personnes en Difficultés Spécifiques » (PDS)

### QUE VOUS APPORTE VOTRE DUI (DOSSIER USAGER INFORMATISÉ) RÉFÉRENCÉ SÉCUR ? (VAGUE 1)



Un socle de **fonctionnalités cœur de métier** indispensable pour les professionnels du secteur



Un DUI, **compatible avec Mon espace santé**, qui permet l'échange et le partage d'informations en toute confiance avec les différents professionnels et services qui accompagnent les usagers



Un DUI qui permet de **produire et de communiquer tous les documents utiles** pour l'accompagnement de la personne en difficultés spécifiques

### DES FONCTIONNALITÉS CŒUR DE MÉTIER INDISPENSABLES

Le DUI référencé Sécur dispose a minima des fonctionnalités suivantes

| Admission   | Accompagnement   | Soins   | Coordination des acteurs internes et externes  |
|---|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consulter la liste d'attente / de candidatures d'un ou plusieurs ESMS d'un même organisme gestionnaire</li> <li>• Planifier la prise de contact avec l'utilisateur*</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer et remplir des grilles d'évaluation, à tout moment du parcours</li> <li>• Saisir les transmissions concernant l'utilisateur</li> <li>• Consulter et modifier le projet personnalisé de l'utilisateur</li> <li>• Saisir les présences et/ou absences de l'utilisateur de l'établissement</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tracer la réalisation des activités / interventions et actes médicaux et paramédicaux                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisir et recevoir des observations médicales</li> </ul> </li> <li>• Saisir les prescriptions, actes et examens</li> <li>• Gérer la distribution et les stocks des produits médicamenteux et de dispositifs médicaux</li> <li>• Gérer la distribution médicamenteuse pour les opiacés et la génération d'un ordonnancier et d'un registre spécial des stupéfiants                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre au professionnel autorisé de renseigner la quantité de DASRI récupérée, au niveau de la structure</li> </ul> </li> <li>• Intégrer un volet dédié aux psychologues</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisir les activités/interventions de l'utilisateur</li> <li>• Déterminer les professionnels constituant l'équipe d'accompagnement                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisir et consulter les transmissions concernant l'utilisateur</li> </ul> </li> <li>• Tracer les événements et noter le statut</li> <li>• Saisir les présences et/ou absences de l'utilisateur</li> <li>• Transmettre une information à un professionnel, notamment via son agenda</li> </ul> |
| Gestion administrative  | Relation usager  | Gestion des habilitations, des documents et suivi de l'activité   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire le contrat de séjour ou le Document Individuel de Prise En Charge (ainsi que leurs annexes)</li> <li>• Renseigner les mesures individuelles relatives à la liberté d'aller et venir                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre les prestations sociales de l'utilisateur et leur expiration</li> <li>• Restituer la fiche de synthèse de l'utilisateur</li> <li>• Saisir les informations relatives à la sortie de l'utilisateur et tracer les actions (devoir d'accompagnement après la sortie de l'utilisateur)</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanger avec l'utilisateur : transmission d'une information, des éléments à l'agenda, etc.</li> <li>• Tracer les échanges avec l'utilisateur et les partenaires                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisir et consulter l'annuaire de l'entourage et des professionnels accompagnant l'utilisateur</li> </ul> </li> <li>• Permettre à l'utilisateur et/ou à la personne de confiance désignée de consulter son dossier informatisé</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer les habilitations des professionnels</li> <li>• Tracer la signature des documents par les professionnels et usagers</li> <li>• Stocker, exporter et éditer des documents                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Archiver le dossier d'un utilisateur</li> </ul> </li> <li>• Produire des événements à des fins de reporting</li> <li>• Produire les indicateurs d'usage du programme ESMS Numérique (excepté pour les établissements du secteur PDS ne formulant pas de projet personnalisé)</li> <li>• Restituer les rapports d'activités nécessaires et commun au secteur PDS</li> </ul>   |  |

\* Pour simplifier la lecture du document, la personne en difficultés spécifiques est désignée ci-dessus par le mot « usager ».

**UN DUI, COMPATIBLE AVEC MON ESPACE SANTÉ, QUI PERMET L'ÉCHANGE ET LE PARTAGE D'INFORMATIONS EN TOUTE CONFIANCE**

**Sécuriser l'identité numérique et faciliter l'authentification des professionnels** de ma structure aux différents services numériques (DMP, MSSanté, DUI, ...)

**Sécuriser et faciliter les échanges** entre les usagers et les professionnels et entre professionnels intervenant dans la prise en charge d'un usager



**Sécuriser l'identification des usagers**, à l'aide d'une seule et unique identité, partagée par tous les acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social

**Permettre le partage sécurisé d'informations**, avec l'usager et entre les professionnels de santé et du secteur social/médico-social (DMP), au travers de l'alimentation et de la consultation des documents

**En pratique**

Depuis le DUI, je peux recevoir et transmettre à d'autres professionnels des documents comme le projet personnalisé et le document de liaison d'urgence. Je peux également échanger avec la personne en difficultés spécifiques via une messagerie sécurisée.

À partir de l'**annuaire Santé** intégré au DUI, recherche de l'**adresse MSSanté des professionnels** qui accompagnent les usagers de l'établissement

**En pratique**

Chaque personne en difficultés spécifiques dispose d'un espace de santé numérique, regroupant l'ensemble des documents partagés par les professionnels de santé, du social et du médico-social. Elle peut me donner accès aux documents de cet espace de santé, pour que je puisse les consulter et l'alimenter directement depuis le DUI.

**UN DUI QUI PERMET DE CONSULTER ET/OU DE RÉCUPÉRER ET DE PRODUIRE TOUS LES DOCUMENTS UTILES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE EN DIFFICULTÉS SPÉCIFIQUES**

Le DUI permet de **consulter et/ou de récupérer** automatiquement\* les documents de santé présents dans le DMP de l'usager et/ou reçus par la MSSanté.

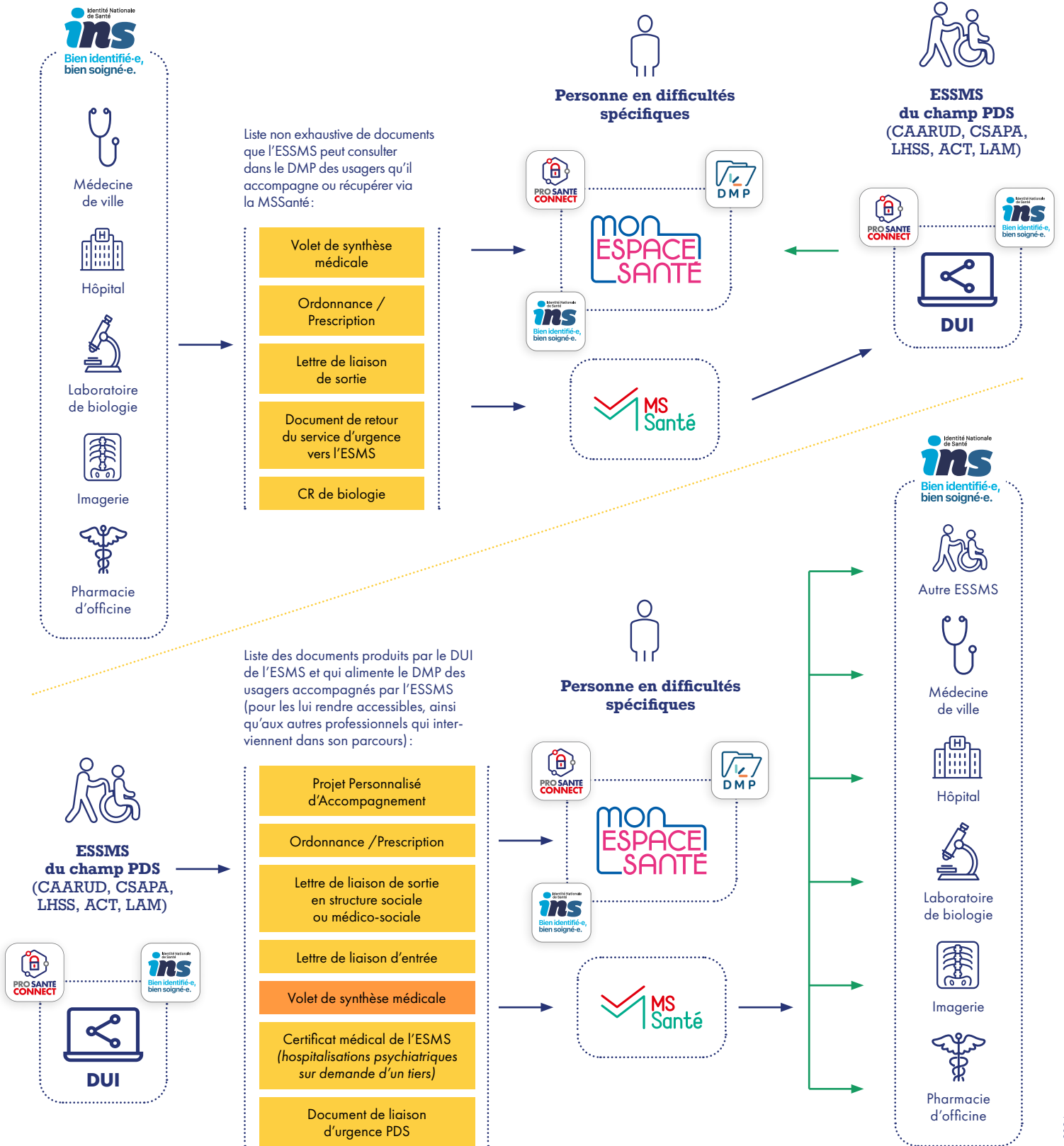
Le DUI permet de **produire** les principaux documents liés à la prise en charge, afin d'alimenter le DMP de l'usager et/ou les partager via la MSSanté.

**Quelques exemples**

- **Transmission d'informations** entre un **CSAPA** et le **service addictologie** d'un hôpital, dans le cadre d'une **hospitalisation d'un usager** ou d'autre type d'accompagnement.
- **Transmission d'informations avec les pharmacies** pour la **délivrance des traitements de substitution** (demande de traitement et suivi de la délivrance).
- **Partage d'informations entre les CSAPA et les CAARUD** dans le cadre de la **prise en charge conjointe** des usagers.

\* Voir page suivante

**EN PRATIQUE, LE DUI PERMET DE PRODUIRE ET D'ACCÉDER AUX DOCUMENTS SUIVANTS**



**Légende**

- ➔ Alimentation de Mon espace santé/DMP et/ou transmission par MSSanté
- ➡ Consultation de documents dans le DMP et/ou transmission par MSSanté
- 📄 Documents transmis en format .pdf
- 📄 Documents directement intégrables dans le LPS sans ressaisie



**L'investissement historique** porté par le Ségur pour le secteur social et médico-social (600 M€) vise à **accélérer le déploiement et les usages du numérique au bénéfice des professionnels et des usagers.**

Dans ce cadre un dispositif d'achat pour compte financé par l'État au profit des ESSMS, appelé système ouvert et non sélectif (SONS), permet d'accélérer la mise en conformité des solutions de DUI aux exigences du Ségur numérique.

## LE PRINCIPE

**L'État finance le déploiement des évolutions du DUI, conformes aux exigences fonctionnelles et techniques permettant d'être référencé Ségur et compatible avec Mon espace santé**



**Ces financements sont directement versés aux éditeurs réalisant la mise à jour du DUI auprès de l'ESSMS, sans reste à charge pour l'ESSMS**

**Ces modalités de financement concernent l'ensemble des domaines du secteur social et médico-social :** personnes âgées (PA), personnes en situation de handicap (PH), domicile (DOM), personnes en difficultés spécifiques (PDS), protection de l'enfance (PDE), accueil, hébergement et insertion (AHI).



Pour être référencé en vague 1, le DUI doit respecter des exigences fonctionnelles et techniques décrites au sein du « DSR » (Dossier de Spécifications de Référencement).

### **Ces exigences sont spécifiques à chaque domaine.**

Elles ont été définies dans le cadre de groupes de travail réunissant des professionnels de santé et du secteur social et médico-social, des experts, des directeurs des systèmes d'information, des représentants institutionnels et des éditeurs.



Rapprochez-vous de votre éditeur pour savoir si son logiciel est bien référencé Ségur Vague 1 et programmez avec lui votre commande et installation. Vous pouvez également être accompagné de l'ARS et/ou du GRADeS.



Ce DUI vague 1, compatible avec Mon espace santé et financé par l'Etat, doit être commandé auprès de votre éditeur **avant le 28 février 2024** et installé **avant le 19 décembre 2024**. Des nouvelles exigences, permettant de faire évoluer les DUI seront définies pour la vague 2 prévue de 2025 à 2026.

## Les acronymes à connaître

- **ESSMS** : Établissements et Services Sociaux ou Médico-Sociaux
- **DUI** : Dossier Usager Informatisé
- **DSR** : Dossier de Spécifications de Référencement
- **INS** : Identifiant National de santé
- **DMP** : Dossier Médical Partagé
- **MSSanté** : Messagerie Sécurisée de Santé
- **LPS** : Logiciel Professionnel de Santé

## Pour aller plus loin :

- 1/ Consultez [la fiche pratique Ségur numérique Médico-social](#)
- 2/ Consultez [la page consacrée au Ségur du Numérique en Santé pour le social et le médico-social](#)
- 3/ Consultez [Lien vers les solutions référencées Ségur | Portail Industriels \(esante.gouv.fr\)](#)